

Au Conseil fédéral

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Département fédéral de justice et
police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Bâle, le 26 novembre 2019

Madame la Conseillère fédérale,

Le 31 mai 2019, nous avons adressé une lettre au Conseil fédéral dans laquelle nous avons attiré l'attention sur la situation intenable des réfugié.e.s à la frontière bosno-croate et appelé le Conseil fédéral à agir. Près de 800 personnes de toute la Suisse ont écrit dans le même esprit en demandant au Conseil fédéral d'intervenir pour:

- l'arrêt immédiat de la violence contre les réfugié.e.s à la frontière bosno-croate
- le retrait de la Suisse des opérations de Frontex avec la police croate des frontières.
- la suspension des expulsions de réfugié.e.s de la Suisse vers la Croatie.
- l'admission d'un contingent de réfugié.e.s depuis les camps de Bosnie-Herzégovine.

Nous vous remercions, Madame la Conseillère fédérale, pour votre réponse du 25 juin 2019. Malheureusement, nous avons constaté que vous n'avez répondu à aucune de nos demandes, bien que vous ayez fait référence au respect et à la promotion des droits humains. Nous voulons enfin du concret:

- La violence de la police croate des frontières à l'encontre des réfugié.e.s à la frontière extérieure de l'UE avec la Bosnie n'a cessé d'augmenter. Ils et elles sont systématiquement repoussé.e.s par des refoulements illégaux. La Croatie est sur le point d'adhérer à l'espace Schengen. En tant que membre de Schengen, la Suisse doit s'assurer que la Croatie ne soit pas admise tant qu'elle ne respecte pas les droits humains. Quelles mesures avez-vous l'intention de prendre?

- Les preuves impliquant des agents de Frontex dans des refoulements et des attaques violentes contre des réfugié.e.s se multiplient. Nous demandons une fois de plus le retrait des gardes-frontières suisses afin qu'ils ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

- Deux arrêts du Tribunal administratif fédéral ont suspendu les expulsions de réfugié.e.s vers la Croatie parce que le droit d'asile n'y est pas garanti.

- Une catastrophe humanitaire se profile. En Bosnie-Herzégovine, plus de 7000 réfugié.e.s sont bloqué.e.s, une partie seulement d'entre eux/elles sont logé.e.s dans des camps officiels et de nombreux autres sont sans abri. Environ un millier de réfugié.e.s ont été parqué.e.s dans une ancienne décharge, devenue le camp improvisé de Vucjak, près de Bihac. Sur place les soins médicaux sont inexistantes, il manque de tout. Des soutiens humanitaires internationaux ont été expulsés par les autorités du pays. Sans soins et livrées au froid, ces personnes sont en danger de mort.

Nous vous demandons d'envoyer une délégation des services compétents du Conseil fédéral pour constater par vous-même la situation sur le terrain.

Dans votre courrier, Madame la Conseillère fédérale, vous indiquez que la Suisse est liée à la Bosnie-Herzégovine par un partenariat migratoire datant de 2009: "Ce partenariat aide la Bosnie-Herzégovine à améliorer la gouvernance des migrations et à protéger les droits des migrant.e.s. Nous sommes en contact régulier avec les autorités bosniaques et nous continuerons à les soutenir selon leurs besoins."

Ces besoins sont énormes! Que comptez-vous faire dans l'immédiat pour prévenir une catastrophe humanitaire? Comment comptez-vous soulager la Bosnie-Herzégovine dans cette situation difficile?

Il y a actuellement suffisamment d'espace dans les structures d'accueil en Suisse. Il serait donc judicieux que le Conseil fédéral démontre, par l'admission de réfugié.e.s en provenance des camps de Bosnie-Herzégovine, que la politique étrangère de la Suisse représente non seulement les intérêts de l'économie, mais aussi la tradition humanitaire de la Suisse.

Avec nos meilleures salutations

A handwritten signature in cursive script that reads "Claude Braun".

Claude Braun

Pour le Forum Civique Européen